

IPBES : Kuala Lumpur, et après ?

Séminaire de décryptage et de réflexion après la quatrième plénière de l'IPBES, organisé par la FRB et l'Iddri.

**Le 28 avril 2016 de 13h30 à 18h,
à l'Institut des sciences de la communication
(CNRS / Paris-Sorbonne / UPMC)**

**Adresse et salle :
20, rue Berbier-du-Mets, 75013 Paris
Salle de conférence (RdC)**

La quatrième plénière de l'IPBES, qui s'est tenue du 22 au 28 février 2016 à Kuala Lumpur, et dont le programme de travail était particulièrement dense, a notamment vu l'adoption des premiers rapports pour décideurs de l'IPBES, ainsi qu'une certaine clarification de son programme de travail pour les années à venir (notamment, mise sur le métier de certaines évaluations et report de certaines autres). Ce séminaire, organisé par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) et l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (Iddri), a pour double objectif de proposer un décryptage des événements sur place et d'engager une réflexion sur les chantiers en cours et à venir au sujet de l'IPBES, notamment en ce qui concerne son rôle pour l'action en faveur de la biodiversité, qui est une question encore peu traitée de front dans les débats.

Programme

13h30 – 13h40	Introduction Aleksandar Rankovic (Iddri) et Jean-François Silvain (FRB)
13h40-15h	Décryptage d'IPBES-4 Présentation par Agnès Hallosserie (FRB), suivie d'une table ronde avec Laurence Périanin (UICN), Jean-François Silvain (FRB) et Sébastien Treyer (Iddri). Discussion avec la salle.
15h-15h15	Pause café

- 15h15-16h15 **Imaginaires juridiques autour de l'IPBES** – Présentation par Guillaume Futhazar (Université Aix-Marseille). Discutants : Julien Rochette (Iddri) et F. Letourneux (UICN). Résumé de la présentation en fin de programme.
- 16h15-17h45 **IPBES : quelle influence sur les politiques de biodiversité ?**
Présentation par Aleksandar Rankovic (Iddri), suivie d'une table ronde avec Philippe Cury (IRD), Sybille van den Hove (Median) et Guillaume Sainteny (GS Conseil, AgroParisTech). Discussion avec la salle.
- 17h45-18h **Synthèse et conclusion**
Yann Laurans (Iddri)

Imaginaires juridiques autour de l'IPBES

Guillaume Futhazar (Université Aix-Marseille)

Résumé. *Faisant suite à la récente plénière de l'IPBES, l'objet de la présentation est d'engager une réflexion sur les répercussions juridiques potentielles des produits de la plateforme. Pour nous engager dans cette voie hasardeuse, nous faisons le choix d'imaginer une utopie où la Plateforme serait une institution perçue par tous comme étant « parfaite », transformant alors ses recommandations en prescriptions. Pour déployer cet exercice imaginaire, nous nous appuyons sur deux exemples.*

Le premier porte sur l'interaction entre le principe de précaution tel qu'existant dans le contexte juridique de l'Union européenne et le premier rapport de la Plateforme sur la pollinisation. Nous tenterons d'établir si les éléments présents dans ce rapport permettent de justifier l'application de principe de précaution concernant les néonicotinoïdes et, par voie de conséquence, la prolongation du moratoire de 2013.

Le second, se projetant à plus long terme, porte sur les possibles répercussions des rapports de la Plateforme sur le cadre juridique méditerranéen. L'intérêt d'une telle démarche est qu'elle permet de discuter de l'impact de cette institution dans une région qui constitue un de ses angles morts. En procédant ainsi, nous espérons mettre en évidence la dynamique existant au sein de l'« écosystème juridique » méditerranéen où coexistent une multitude de régimes traitant d'enjeux couverts par la Plateforme.

Via cette démarche, nous espérons pouvoir dépeindre une situation « optimale » qui pourrait servir de point de référence pour une évaluation ultérieure de l'influence réelle de la plateforme.